Non, prénom
Mars 2019
Rue, n°……..
Code postal, Localité

Localité, date

Hôtel de Ville
Département du Développement Territorial
Place Verte, 32
7060 SOIGNIES

Concerne : SOIGNIES. Création de 2 tronçons de voirie et démantèlement d'un tronçon de voirie et abattage d'arbres

Objet : Réclamation dossier **2019/38256** / Carrières du Hainaut

Madame la Bourgmestre,
Madame, Messieurs les Echevins,

Etant concerné par les incidences probables qui découleront de la mise en œuvre des aménagements repris sous rubrique, et après examen des documents soumis à la consultation publique, je vous prie de prendre bonne note de mes remarques formulées ci-après.

Choisissez parmi les thèmes proposés ci-dessous celui ou ceux qui répondent le mieux à vos préoccupations. N'hésitez pas à les adapter ou à les modifier selon vos propres critères.

1) Notice d'incidences sur l'environnement

Considérant le peu d'incidences que ce projet aura sur l'environnement, je n'ai pas de remarques spécifiques à ce sujet.

Je marque mon accord pour limiter la vitesse à 70km/h sur l'ensemble de la N524 et demande qu'elle soit limitée à **50 km/h** sur 200 m **de part et d'autre de l'entrée de la carrière**.

Je souhaite également que la N524 soit interdite aux plus de 10 tonnes.

2) Tracé de la nouvelle voirie (N524 = actuelle rue de Neufvilles**)**

La **jonction de la N524 avec la Route de la Pierre bleue** me semble trop dangereuse, surtout devant l'entrée de la carrière (voir document 2018-12-17-11211-02), où ont été reproduits les mêmes tourne-à-gauche qu'à la sortie actuelle de la carrière.

La **liaison Soignies-Neufvilles-Soignies doit rester prioritaire**, par rapport à la Route de la Pierre Bleue, afin d'assurer la sécurité des nombreux usagers qui l'empruntent.

La Route de la Pierre bleue doit se limiter à l'entrée de la carrière, afin d'**éviter la traversée du centre de Neufvilles** par le charroi lourd des **transporteurs soucieux de se soustraire à une taxation appliquée sur d'autres routes**.

La Route de la Pierre bleue doit rejoindre la N524 en face de l'entrée de la carrière pour que les camions entrant et sortant n'aient qu'à la traverser. Une signalisation STOP à la sortie de la carrière et de la route de la Pierre bleue sécurisera les lieux.

Cette disposition est d'application à Naast, rue de Flandre, depuis plus de 50 ans et n'a jamais posé de soucis majeurs en termes de sécurité.

3) Accès carrière du Clypot

Afin de réduire la densité du charroi lourd dans le centre de Neufvilles, je suggère que la commune, en concertation avec les dirigeants de la carrière du Clypot, se charge de la démarche pour qu'une liaison au départ de ce site d'exploitation puisse accéder directement à la route de la Pierre bleue.

4) Tout autre sujet particulier qui soit de nature à affecter votre cadre de vie, à rédiger selon sa spécificité et le ressenti de chacun. (donnez la préférence à des phrases courtes et concises en précisant bien l'objet qui vous préoccupe).

Veuillez agréer, Madame la Bourgmestre et Madame, Messieurs les Echevins, l'expression de mes considérations respectueuses.

Signature…….

N'oubliez pas !!!

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal, **du 14/02/2019 au 14/03/2019**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Hôtel de Ville, département du Développement Territorial, Place Verte, 32 – 7060 SOIGNIES

- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@soignies.be

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : réclamation dossier **2019/38256 /**

A peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés ; ceux par courrier électronique sont clairement identifiés et datés.